



Parcs Canada

Budget des dépenses
2001-2002

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en applications ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

- 1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.
- 2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables pour les ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2001

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la
poste auprès des Éditions du gouvernement du Canada (TPSGC)
Ottawa (Canada) K1A 0S9

Téléphone : 1-800-635-7943
Site Internet : <http://publications.tpsgc.gc.ca>

No. de catalogue BT31-2/2002-III-107

ISBN 0-660-61529-0

Agence Parcs Canada

Budget des dépenses 2001-2002

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Ministre du Patrimoine canadien

Table des matières

Section I : Message de la Ministre	1
Déclaration de la direction	2
Section II : Vue d'ensemble de l'Agence	3
A : Mandat, rôles et responsabilités	3
Raison d'être de l'Agence Parcs Canada	3
Responsabilités	3
Programmes nationaux et pouvoirs connexes	3
Obligations internationales	6
La participation des intervenants	7
B : Objectif de l'Agence	9
Objectif de l'Agence Parcs Canada	9
C : Facteurs externes influant sur l'Agence	9
Orientations et priorités gouvernementales	9
Valeurs et attitudes des Canadiens	10
L'économie	10
La société canadienne	11
L'histoire et le patrimoine canadiens	11
L'environnement	12
Le tourisme et les tendances du marché	13
D : Dépenses prévues de l'Agence	14
Section III : Plans, résultats et ressources	15
A : Gérance des endroits patrimoniaux nationaux	15
a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	15
b. Objectif de la gamme d'affaires	15
c. Description de la gamme d'affaires	15
d. Engagements clés, résultats prévus, activités connexes et ressources	15
B : Utilisation et appréciation par les Canadiens	17
a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	17
b. Objectif de la gamme d'affaires	17
c. Description de la gamme d'affaires	18
d. Engagements clés, résultats prévus, activités connexes et ressources	18
C : Services généraux	19
a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)	19
b. Objectif de la gamme d'affaires	19
c. Description de la gamme d'affaires	19
d. Engagements clés, résultats prévus, activités connexes et ressources	20
Section IV : Initiatives horizontales	21
A : Initiatives relatives aux lois et aux règlements	21
B : Stratégie de développement durable	22

Section V : Information financière	23
Tableau 5.1 : Dépenses en capital par programme et par gamme d'affaires	23
Tableau 5.2 : Coût des grands projets d'immobilisations	24
Tableau 5.3 : Sommaire des paiements de transfert	26
Tableau 5.4 : Source des recettes disponibles	27
Tableau 5.5 : Coût net du Programme pour l'exercice	27
Tableau 5.6 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des opérations	28
Tableau 5.7 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des variations de la situation financière	28
Tableau 5.8 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - Utilisation projetée des autorisations	28
Tableau 5.9 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des opérations	28
Tableau 5.10 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des variations de la situation financière	29
Tableau 5.11 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - Utilisation projetée des autorisations	29
Tableau 5.12 : Compte des nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux - Source et utilisation des fonds	29
 Section VI : Autres renseignements	31
A : Lois qui concernent l'Agence Parcs Canada	31
B : Lois administrées en tout ou en partie par l'Agence Parcs Canada	31
C : Règlements en vigueur	31
D : Projets de règlements	32
E : Liste des publications	32
F : Coordonnées de l'Agence Parcs Canada	33
 Index	35

Section I : Message de la Ministre

À l'ère de la mondialisation et avec l'arrivée de technologies nouvelles et convergentes, les pays du monde entier sont de plus en plus préoccupés par la manière de conserver et de renforcer les liens entre les citoyens et les citoyennes, et de promouvoir la diversité culturelle à l'échelle nationale et sur la scène internationale. Ces questions ne sont toutefois pas nouvelles pour le Canada. La dispersion et la diversité de notre population et, bien entendu, la proximité des États-Unis ont fait en sorte que nous ne pourrions jamais tenir notre espace culturel pour acquis.



Relever ces défis, voilà la mission du portefeuille du Patrimoine canadien. Pour y arriver, le Ministère et les 18 organismes et sociétés d'État du portefeuille ont établi des programmes et des politiques solides et efficaces afin de s'assurer que les Canadiens et Canadiennes peuvent choisir de lire, d'entendre et de voir des créations d'ici, tout en demeurant ouverts à ce que le monde a de mieux à offrir. Au nombre de ces diverses stratégies, mentionnons des subventions et des règles, de l'aide professionnelle et technique ainsi que des activités de sensibilisation.

Bon nombre des importantes initiatives menées par le portefeuille du Patrimoine canadien, dont celles de l'Agence Parcs Canada, comptent sur des partenaires. Parmi ceux-ci se trouvent les provinces et les territoires, d'autres organismes et ministères du gouvernement du Canada, des groupes de bénévoles, des associations professionnelles de même que des gens d'affaires. Mais par-dessus tout, le Ministère et les organismes et sociétés d'État qui y sont reliés sont fiers de prendre part au succès que remportent nos artistes, athlètes et citoyens pleinement engagés dans la vie de leur pays.

Ce rapport met en valeur les objectifs de l'Agence Parcs Canada pour les trois prochaines années, les initiatives qui lui permettront de continuer à réaliser son mandat et les résultats qu'elle compte atteindre.

Sheila Copps
Ministre du Patrimoine canadien

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités 2001-2002

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le Rapport sur les plans et les priorités (RPP) de 2001-2002 de l'Agence Parcs Canada.

Au meilleur de ma connaissance, les renseignements :

- décrivent fidèlement le mandat, les priorités, les stratégies et les résultats prévus de l'Agence;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités*;
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de solides systèmes d'information et de gestion à l'Agence.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le RPP.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé le Cadre de planification, de rapports et de responsabilisation (CPRR) sur lequel s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition des comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

_____ Date : _____

Tom Lee
Directeur général
Agence Parcs Canada

Section II : Vue d'ensemble de l'Agence

A : Mandat, rôles et responsabilités

Depuis plus d'un siècle, le gouvernement du Canada s'occupe de la protection et de la mise en valeur de régions naturelles de notre pays ainsi que de la commémoration d'aspects importants de notre histoire; cette vaste expérience lui vaut aujourd'hui d'être considéré internationalement comme l'un des chefs de file mondiaux de la conservation du patrimoine.

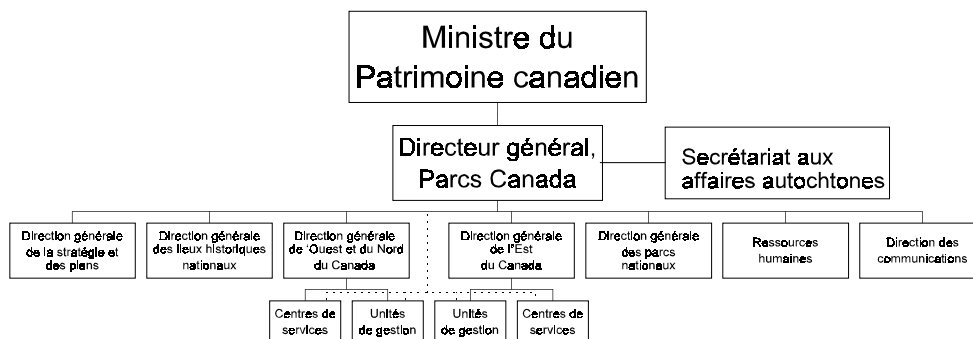
Raison d'être de l'Agence Parcs Canada

L'Agence Parcs Canada a été créée par une loi qui est entrée en vigueur en décembre 1998. Son mandat consiste à protéger et à mettre en valeur des exemples d'importance nationale du patrimoine naturel et culturel du Canada, et d'en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative à l'intention des générations actuelles et futures.

Responsabilités

Ministre : la ministre du Patrimoine canadien est responsable de l'Agence Parcs Canada.

Directeur général : en vertu de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le directeur général de l'Agence Parcs Canada est responsable des trois gammes d'affaires : 1) gérance des endroits patrimoniaux nationaux; 2) utilisation et appréciation par les Canadiens; 3) services généraux.



Programmes nationaux et pouvoirs connexes

Le rôle de Parcs Canada s'exerce dans trois **domaines opérationnels** :

Réseau des parcs nationaux du Canada

Dans le cadre du programme des parcs nationaux, des exemples représentatifs des régions naturelles du Canada sont protégés, et leur valeur est communiquée au public, qui peut les utiliser et les apprécier grâce aux services et aux installations fournis. Le réseau des parcs

nationaux du Canada a connu ses débuts en 1885, lorsque le gouvernement fédéral a réservé 26 kilomètres carrés autour des sources thermales près de ce qui est aujourd'hui la ville de Banff. La réserve des sources thermales de Banff a été officiellement protégée par la *Loi du Parc des Montagnes-Rocheuses* de 1887. Lorsque la *Loi sur les parcs nationaux* a été déposée en 1930, il y avait 14 parcs. Aujourd'hui, on compte un total de 39 parcs nationaux. La création de nouveaux parcs nationaux est guidée par le Plan du réseau des parcs nationaux de 1997.

Réseau des lieux historiques nationaux du Canada

Le programme des lieux historiques nationaux a pour objet des endroits déclarés d'importance historique nationale par le ministre du Patrimoine canadien. Les origines du programme des lieux historiques nationaux remontent à 1914, lorsque le fort Howe, à Saint John, au Nouveau-Brunswick, a été désigné un parc du Dominion. La désignation de l'historique fort Anne à Annapolis Royal, en Nouvelle-Écosse, en 1917, et la création de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada en 1919, ont jeté les bases du réseau de lieux historiques nationaux du Canada. La famille des lieux historiques nationaux du Canada compte aujourd'hui dans tout le pays 864 lieux, dont 145 sont administrés par Parcs Canada. La *Loi sur les lieux et monuments historiques* de 1953 constitue le fondement législatif pour la commémoration d'endroits d'importance historique nationale. La désignation des lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements d'importance historique est faite par le ministre du Patrimoine canadien, sur les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, dans le cadre d'un processus géré par Parcs Canada. Le programme de commémoration est guidé par le Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada de 2000.

Les canaux historiques font partie intégrante du programme des lieux historiques nationaux. En 1972, sept canaux exploités par le gouvernement fédéral ont été transférés du ministère des Transports à Parcs Canada, en raison de leur valeur patrimoniale. Deux autres canaux ont été transférés dans les années subséquentes. Les pouvoirs régissant ce programme sont conférés par la *Loi sur le ministère des Transports* et par la *Loi sur les lieux et monuments historiques*.

Réseau des aires marines nationales de conservation du Canada

Le programme des aires marines nationales de conservation a été institué en 1986 en vue de protéger et de préserver un réseau d'aires représentatives des environnements marins du Canada. Un plan du réseau a été publié en 1995, divisant les eaux côtières du Canada et les Grands Lacs en 29 régions marines naturelles. Des exemples représentatifs des 29 régions marines du Canada seront représentés grâce au programme des aires marines nationales de conservation. Encore au stade de la formation, le programme comporte des ententes pour trois aires et réserves marines de conservation, notamment le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent, celui de Fathom Five dans la baie Georgienne, ainsi que Gwaii Haanas (qui couvre deux régions marines) dans les îles de la Reine-Charlotte. Ces aires, avec aussi l'élément marin de la réserve de parc national du Canada Pacific Rim, représentent cinq des 29 régions marines. C'est le projet de *loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* qui fournira le cadre législatif complet de ce programme. Les

nouvelles aires marines nationales de conservation sont créées en suivant le même processus que celui qui s'applique aux nouveaux parcs nationaux.

Parcs Canada voit également à la prestation d'autres programmes dans des **domaines additionnels** pour préserver des aspects du patrimoine canadien.

Programme des édifices fédéraux du patrimoine

Parcs Canada est responsable de l'administration du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, chargé des désignations d'édifices fédéraux du patrimoine. Ce bureau gère les évaluations, les désignations et les processus d'examen des interventions qui font partie intégrante de la mise en oeuvre du programme. Avant qu'une modification puisse être apportée à un édifice fédéral âgé de 40 ans ou plus, celui-ci doit être examiné afin de déterminer s'il devrait être désigné édifice fédéral du patrimoine. Une fois un édifice désigné, il appartient au ministère qui en a la garde de protéger sa valeur patrimoniale. Quelque 1 300 édifices parmi les 60 000 appartenant au gouvernement fédéral ont été désignés, notamment des édifices fédéraux marquants dans des communautés à travers le Canada, comme l'édifice de la Cour suprême du Canada. Les pouvoirs régissant ce programme découlent de la Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine du Conseil du Trésor.

Programme des gares ferroviaires du patrimoine

Les chemins de fer ont joué un rôle primordial dans le développement du Canada, et les gares ferroviaires sont des symboles publics importants. Parcs Canada se charge de la recherche menant à la désignation des gares ferroviaires du patrimoine et traite les demandes d'autorisation provenant des entreprises ferroviaires qui souhaitent procéder à des interventions sur les gares désignées. Jusqu'à maintenant, 166 gares ferroviaires, dont la gare Windsor à Montréal, ont été désignées en vertu du programme. Les pouvoirs régissant le programme découlent de la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales*.

Programme du réseau des rivières du patrimoine canadien

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien (RRPC) est le programme national mis sur pied pour assurer la conservation de notre patrimoine d'eaux douces. C'est un programme coopératif auquel participent les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral. Les objectifs sont de reconnaître, à l'échelle nationale, les rivières exceptionnelles du Canada, et d'en assurer la gestion à long terme afin de préserver leurs valeurs naturelles, historiques et récréatives. Jusqu'ici, 37 rivières dans tout le Canada ont été mises en candidature au réseau. De nouvelles rivières sont proposées à la Commission indépendante des rivières du patrimoine canadien, généralement par les gouvernements provinciaux. La Commission recommande les désignations au ministre du Patrimoine canadien et au ministre provincial ou territorial compétent.

Parcs Canada est l'organisme fédéral responsable du RRPC; il apporte une aide financière et des conseils techniques aux gouvernements provinciaux et territoriaux pour les études et les plans menant à la désignation des rivières du réseau. Parcs Canada fournit également du soutien pour faire connaître le programme du RRPC à l'échelle nationale et internationale.

Tous les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables du RRPC sont signataires d'une charte du RRPC, qui décrit les principes de gestion de ce programme fondés sur la coopération intergouvernementale.

Programme fédéral d'archéologie

Le Programme fédéral d'archéologie vise à protéger et à gérer des sites archéologiques et des artefacts trouvés sur les terres fédérales. Les pouvoirs régissant le programme découlent du Cadre de la politique sur le patrimoine archéologique. Le rôle de Parcs Canada est d'assurer la mise en oeuvre de cette politique en fournissant des conseils experts aux gestionnaires des terres fédérales, ainsi que les outils administratifs nécessaires.

Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada

Le Programme national des lieux de sépulture des premiers ministres du Canada vise à assurer la conservation et la reconnaissance, dans la dignité et le respect, des endroits où reposent les anciens premiers ministres du pays. Le programme national fournit également aux Canadiens des renseignements sur la vie et l'oeuvre de chacun des anciens premiers ministres, ainsi que sur l'endroit de leur dernier repos. Jusqu'ici, les sépultures de dix anciens premiers ministres ont été identifiées; pour les cinq autres, on en est à l'étape de la planification.

Obligations internationales

Parcs Canada contribue à la conservation du patrimoine international par son leadership et par sa participation à des conventions, des programmes, des organismes et des ententes au niveau international. Parcs Canada représente le gouvernement du Canada pour ce qui est de la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (Convention du patrimoine mondial). Parcs Canada représente également le Canada auprès de l'Union mondiale pour la nature (UICN), et, de concert avec l'Institut canadien de conservation, auprès du centre international d'études pour la conservation et la restauration des biens culturels (ICCROM).

Au Canada, Parcs Canada contribue à la mise en oeuvre :

- du programme de l'UNESCO sur les réserves de la biosphère;
- de la Convention sur la biodiversité;
- de la Stratégie de protection de l'environnement arctique;
- de la Convention de La Haye sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé;
- de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'exportation, l'importation et le transfert de propriété illicites des biens culturels;
- de divers programmes du Conseil de l'Arctique.

La participation des intervenants

Parcs Canada a besoin de l'appui et de l'intérêt d'un grand nombre d'intervenants. Ceux-ci comprennent :

- les communautés autochtones;
- les conseils consultatifs et les conseils municipaux;
- les partenaires d'affaires, notamment les chambres de commerce;
- les Partenaires des parcs canadiens (PPC) et les associations coopérantes;
- les groupes communautaires;
- les organisations non gouvernementales vouées à la protection de l'environnement et du patrimoine culturel;
- les organisations gouvernementales fédérales, provinciales, territoriales et municipales;
- les autres propriétaires de lieux historiques nationaux;
- les associations professionnelles;
- les partenaires de l'industrie touristique;
- les universités et les collègues;
- les bénévoles.

La participation des communautés autochtones

De plus en plus, Parcs Canada a trouvé des terrains d'entente avec les peuples autochtones concernant la création de nouveaux parcs nationaux. Les négociations raisonnées des ententes relatives à l'établissement de nouveaux parcs sont une façon pour le gouvernement et les Premières nations de travailler ensemble en vue de préserver des aires naturelles qui aident à soutenir des modes de vie traditionnels et qui complètent le réseau des parcs nationaux. Le plus récent ajout au réseau des parcs nationaux, Sirmilik sur l'île de Baffin, est un exemple de cette approche.

Les consultations et les négociations qui conduisent à une entente relative à la création d'un parc abordent généralement des questions comme les possibilités d'emploi et de formation associées aux nouveaux parcs nationaux, et comprennent des ententes pour la planification et la gestion coopératives faisant appel aux Premières nations et aux gouvernements. Les parcs nationaux stimulent l'emploi pour les résidents locaux en servant de catalyseur d'entreprises oeuvrant dans le domaine de l'écotourisme durable et comprenant des activités culturelles autochtones. Lorsque la création de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation comprend le règlement de revendications territoriales, Parcs Canada peut contribuer au règlement des revendications globales. De plus, environ un tiers des 39 parcs nationaux du Canada sont dotés de conseils de gestion coopératifs.

Parcs Canada consulte également les communautés autochtones pour cerner les aspects de l'histoire qui ont trait aux Autochtones, afin de les porter à l'attention de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. De plus, dans le cadre du Programme de partage des coûts des lieux historiques nationaux, Parcs Canada travaille avec les communautés autochtones à la protection et à la mise en valeur de leur patrimoine de lieux historiques nationaux leur appartenant. Des stratégies de développement touristique élaborées ensemble par Parcs Canada et les Autochtones permettent de promouvoir les séjours dans des cadres

authentiques auprès des vacanciers. Ces activités conjointes peuvent aider à diversifier et à développer les économies locales.

Les Partenaires des parcs canadiens et les associations coopérantes

Les Partenaires des parcs canadiens sont une organisation nationale qui représente les 50 associations coopérantes travaillant dans 68 parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation, dans toutes les provinces. Par l'entremise des quelque 12 000 membres de ces associations sans but lucratif, les collectivités participent à la gestion et à l'exploitation des endroits patrimoniaux. Les associations coopérantes coordonnent aussi des programmes spéciaux comme la Journée des parcs, Fais une randonnée, et jeunes aux parcs; ces programmes visent à mieux faire connaître les endroits patrimoniaux administrés par Parcs Canada. Les recettes générées par les activités des associations coopérantes sont réinvesties dans l'exploitation des endroits patrimoniaux.

Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux

Plus de 650 lieux historiques nationaux canadiens appartiennent à des organisations gouvernementales non fédérales, au secteur des organisations à but lucratif ou sans but lucratif, ou à des particuliers. Le maintien de l'intégrité commémorative de ces endroits exige une collaboration étroite entre ces propriétaires et Parcs Canada.

Les partenaires de l'industrie touristique

La Commission canadienne du tourisme (CCT) est une force importante aujourd'hui dans l'industrie touristique du Canada. Comme les principaux produits dont elle fait la promotion sont l'environnement naturel et le patrimoine culturel du pays, la direction de la CCT appuie les efforts de Parcs Canada d'attirer l'attention sur les endroits spéciaux du Canada. Cette promotion doit cependant être ciblée et gérée avec soin, afin d'assurer la protection de l'intégrité commémorative et écologique des lieux historiques nationaux et des parcs nationaux.

L'Association de l'industrie touristique du Canada (AITC) collabore avec Parcs Canada afin de promouvoir le tourisme durable, c'est-à-dire un tourisme qui est économiquement viable, environnementalement tolérable et culturellement acceptable. La coopération et la communication sont des éléments clés dans la protection des endroits patrimoniaux du Canada en vue de leur appréciation par les générations à venir. Une entente signée en janvier 2001 précise les principes devant guider les actions en collaboration entre les deux organisations en vue de protéger et de préserver les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada.

Les bénévoles

L'année 2001 a été proclamée Année internationale des bénévoles par les Nations Unies. Des bénévoles appuient le mandat de Parcs Canada depuis environ 20 ans. En 1999-2000, environ 6 000 bénévoles ont consacré plus de 190 000 heures de leur temps à des activités comme des reconstitutions historiques, la conception d'expositions, l'étude de la faune à des

fins scientifiques, la présentation de programmes d'archéologie et l'aide aux programmes à l'intention des campeurs.

B : Objectif de l'Agence

Objectif de l'Agence Parcs Canada

Protéger et mettre en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada et en favoriser chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, d'une manière qui en assure l'intégrité écologique et commémorative à l'intention des générations actuelles et futures.

Parcs Canada a été constitué en agence du gouvernement fédéral par la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, qui est entrée en vigueur en décembre 1998.

C : Facteurs externes influant sur l'Agence

Cette section porte sur les facteurs dont il a été tenu compte lors de l'élaboration de ce plan et de la prise des décisions concernant les priorités en matière d'investissement; plusieurs de ces facteurs se situent à l'extérieur du contexte opérationnel de Parcs Canada.

Orientations et priorités gouvernementales

Les orientations propres à Parcs Canada ont été fournies par le gouvernement dans le discours du Trône du 30 janvier 2001, qui réaffirmait les engagements annoncés dans le programme électoral de 2000, « Un meilleur avenir pour tous : le plan d'action libéral pour l'avenir du Canada ». L'un des quatre piliers du programme du gouvernement du Canada sera d'assurer un environnement propre et en santé pour tous les Canadiens, ainsi que la préservation des espaces naturels du Canada. Le discours a mis l'accent en particulier sur l'engagement du gouvernement d'investir dans la création de nouveaux parcs nationaux, et de mettre en oeuvre un plan visant à restaurer la santé écologique des parcs existants. Le discours contenait également un engagement de collaborer avec les partenaires du Canada en vue d'une gestion mieux intégrée et durable des océans qui baignent les côtes du Canada, et de réintroduire le projet de loi concernant les aires marines de conservation. Le projet de *loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* a été déposé le 20 février 2001.

Le discours du Trône a également accordé une attention spéciale aux arts et au patrimoine, soulignant leur importance pour les communautés dans tout le Canada du point de vue de la qualité de la vie et de la capacité d'attirer des talents, des investissements et des touristes. Le discours a également réitéré que le gouvernement du Canada continuera à travailler avec le secteur privé et le secteur sans but lucratif et avec les autres gouvernements en vue de renforcer l'infrastructure culturelle du Canada et d'aider les communautés à développer les programmes en matière d'arts et de patrimoine. Le discours a également mentionné que le gouvernement du Canada s'attachera à raffermir notre sentiment d'une citoyenneté partagée : il aidera les Canadiens à renforcer leurs liens de compréhension et de respect mutuel, à

célébrer leurs réalisations et leur histoire, et à exercer leur citoyenneté partagée. Parcs Canada, particulièrement par l'intermédiaire de son programme des lieux historiques nationaux, est un instrument clé dans l'atteinte de ces buts.

Parcs Canada peut également apporter une contribution importante aux orientations plus larges données aux ministères et organismes du gouvernement dans le discours du Trône, notamment les mesures à prendre pour protéger les espèces en péril; la numérisation croissante des contenus culturels canadiens; la bonification des programmes d'échange à l'intention des jeunes Canadiens; le renforcement des relations avec les peuples autochtones; l'accroissement des investissements dans la formation, la recherche et l'innovation, et les mesures destinées à rendre la fonction publique plus innovatrice, dynamique et diversifiée.

Valeurs et attitudes des Canadiens

D'après Goldfarb (2000), 92 % des Canadiens considèrent qu'il est important de préserver le patrimoine du Canada, et 89 % considèrent la préservation des antécédents historiques comme essentielle à la promotion de la fierté à l'égard du pays. Ces résultats correspondent à un fort intérêt pour l'histoire canadienne. De plus, 82 % pensent qu'une meilleure connaissance de notre patrimoine et de notre histoire favoriserait l'unité canadienne. Un sondage Environics (2000) a classé les parcs nationaux au 3^e rang (*ex aequo* avec le drapeau canadien) et les lieux historiques nationaux au 4^e rang respectivement des symboles de l'identité canadienne. Parcs Canada est un intervenant clé dans le renforcement de la compréhension du Canada et des Canadiens, et des valeurs que nous partageons, et dans la contribution à la promotion d'un sentiment d'identité nationale dans une société planétaire.

L'environnement est également un symbole national important pour tous, quelle que soit la région. D'après un sondage fait en novembre 1999, neuf Canadiens sur 10 (91 %) considèrent qu'il est important que leurs gouvernements prennent des mesures pour protéger les espaces sauvages, et huit Canadiens sur 10 sont d'accord qu'il faut étudier la possibilité de créer des aires protégées dans les forêts canadiennes avant de prendre des décisions quant à la localisation des activités d'exploitation forestière et minière. De plus, 78 % des Canadiens croient qu'il est important que le gouvernement fédéral achève le réseau des parcs nationaux (Environics 2000).

L'économie

Les aires patrimoniales protégées du Canada sont importantes pour l'économie canadienne : elles ajoutent chaque année plus de 2 milliards de dollars au produit intérieur brut, et elles fournissent 50 000 emplois à temps plein. Les facteurs qui influencent l'économie du Canada sont donc d'un grand intérêt pour l'Agence Parcs Canada.

L'économie du Canada s'ouvre davantage sur l'extérieur. Les exportations ont augmenté pour atteindre 43 % du PIB en 1999, plus qu'aucun autre pays. Cependant, le commerce du Canada avec les États-Unis compte pour 85 % de nos exportations. Cette dépendance accrue à l'égard du commerce avec les États-Unis a d'importantes conséquences pour les perspectives économiques du Canada. Alors que le Canada se trouve au milieu d'une période d'un très fort rendement économique (près de 2,5 % au cours de la première moitié de

l'an 2000), le ralentissement américain aura sans doute des effets sur la croissance économique du Canada. Néanmoins, avec de fortes dépenses d'investissement, particulièrement dans le domaine de la technologie de l'information et des communications, l'économie canadienne commence à connaître une meilleure croissance de la productivité. Combinés à une forte création d'emplois, ces développements se traduisent par des améliorations au plan du revenu réel. Ensemble, ces facteurs peuvent influencer les tendances en matière de voyages intérieurs et de tourisme qui touchent les aires patrimoniales protégées de Parcs Canada.

La société canadienne

La population du Canada est de plus en plus diverse. Aujourd'hui, environ deux cinquièmes de la population sont d'origine autre que britannique, française ou autochtone; d'ici 2006, une personne sur six au Canada sera membre d'une minorité visible. La part de la population canadienne vivant en milieu rural ou dans des petites villes est également en diminution, et les nouveaux arrivants se concentrent de plus en plus dans certaines provinces et dans les centres urbains. La société canadienne est également en train de vieillir : d'ici l'an 2011, les aînés compteront pour un Canadien sur sept. Par contre, les communautés autochtones sont plus jeunes et grandissent plus vite que l'ensemble de la population, et le nombre d'Autochtones dans les centres urbains augmente. Cette démographie canadienne en changement exige de Parcs Canada qu'il élabore des programmes qui rejoindront plus de Canadiens et qui favoriseront une appréciation et une compréhension de ce qui constitue l'essence des endroits patrimoniaux du Canada.

D'autres enjeux nouveaux comprennent l'émergence du régionalisme, les changements dans les rôles des autres niveaux de gouvernement, les revendications territoriales des Autochtones, les responsabilités publiques du secteur privé et la croissance des villes. De plus en plus, Parcs Canada doit adopter une approche multisectorielle et développer des façons de trouver des solutions efficaces, novatrices et productives pour jeter des ponts entre les secteurs et pour bâtir des partenariats.

La société civile, le secteur privé et le secteur du bénévolat jouent également des rôles plus importants dans la société canadienne. D'après le rapport Goldfarb de 1999, 41 % des Canadiens faisaient du travail bénévole. Cependant, la distinction entre temps de travail et temps de loisir est en train de s'estomper, ce qui affecte le temps disponible pour les activités personnelles et les activités bénévoles. Le temps moyen donné par chaque bénévole a diminué de façon importante, entraînant des problèmes pour Parcs Canada étant donné la contribution importante des bénévoles aux parcs nationaux et lieux historiques nationaux du Canada. En même temps, les citoyens demandent plus de transparence et de reddition de comptes du gouvernement, et une plus grande participation à la formulation des politiques publiques et à la prise de décisions, ce qui souligne la nécessité de mener de véritables consultations.

L'histoire et le patrimoine canadiens

Depuis les années 1970, plus de 20 % des endroits historiques du Canada ont été perdus. Les endroits historiques font face à des menaces toujours plus grandes parce que la

transformation de l'économie pourrait conduire à l'abandon ou à la marginalisation de biens commerciaux, industriels, religieux, résidentiels ou publics qui ont une valeur patrimoniale importante. Ce phénomène augmente la pression qui s'exerce sur les organisations vouées à la protection du patrimoine, comme Parcs Canada, afin de trouver des façons d'utiliser et de protéger ces biens.

Le réseau des lieux historiques nationaux doit également refléter l'évolution de l'histoire et du patrimoine du pays. L'histoire est un processus dynamique, comme l'est aussi ce que les Canadiens considèrent comme important, et il faut donc une approche ouverte. Parcs Canada reconnaît l'importance de la consultation de Canadiens clés intéressés par la préservation du patrimoine afin de jeter des fondements solides pour les initiatives futures. Une autre tendance importante est l'importance croissante que Parcs Canada accorde à la coopération avec d'autres propriétaires de lieux historiques nationaux et d'autres gardiens fédéraux d'édifices du patrimoine et de ressources archéologiques. La collaboration avec d'autres est essentielle pour créer un réseau plus représentatif, qui reflète véritablement la riche histoire et le patrimoine qui définissent le Canada.

L'environnement

Les activités humaines modifient le rythme des changements écologiques, et transforment radicalement les écosystèmes de la planète. Le Canada est chargé d'une responsabilité mondiale particulière de protéger son patrimoine naturel, puisqu'il détient 20 % des espaces sauvages restants au monde (à l'exception de l'Antarctique), 20 % des eaux douces et 24 % des terres humides restantes. Mais le Canada perd ses espaces sauvages au rythme de plus d'une acre toutes les 15 secondes (Fonds mondial pour la nature 2000). De plus en plus d'espèces sont en voie de disparition, comme ailleurs dans le monde, à un rythme alarmant. En l'an 2000, le Comité sur le statut des espèces en péril au Canada relevait 353 espèces en péril. Bien que les parcs nationaux existants du Canada ne couvrent qu'un peu plus de 2,5 % des terres et des eaux douces du pays, ces espaces sont habités par une majorité (70 %) de ses espèces indigènes. Les parcs nationaux renferment 56 % de plantes vasculaires et 48 % d'animaux vertébrés considérés en péril au Canada. Ainsi, Parcs Canada joue un rôle de premier plan dans la protection de ces espèces indigènes en péril. La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada (2000) a dû conclure que les parcs nationaux étaient gravement menacés par des agents stressants prenant leur origine tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des parcs : la perte et la fragmentation des habitats, la perte des grands carnivores, la pollution atmosphérique, les pesticides, les espèces exotiques et la surutilisation par les visiteurs. Le taux accru de dégradation de l'environnement exigera des interventions rapides afin de protéger les parcs nationaux et les aires marines nationales de conservation. Parcs Canada a l'intention de faire des sciences un facteur important dans la prise de décision.

Pour faire face aux pressions qui s'exercent sur l'environnement, il faut des mesures coordonnées aux niveaux local, national et mondial. On constate des développements encourageants dans la gestion des écosystèmes, comme les mesures prises par les gouvernements et leurs partenaires dans toute l'Amérique du Nord visant à protéger davantage et de plus grandes aires marines et terrestres représentatives, à encourager les partenariats entre le secteur public et le secteur privé en vue d'harmoniser les pratiques

d'utilisation des terres, et à promouvoir le développement durable. De plus en plus, Parcs Canada doit travailler avec les propriétaires fonciers et d'autres dans le cadre d'initiatives de gestion innovatrices qui protègent les écosystèmes dans les parcs et autour de ceux-ci.

Le tourisme et les tendances du marché

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux sont des éléments importants du réseau canadien des attractions patrimoniales qui intéressent les voyageurs canadiens et étrangers. Ce sont cependant les Canadiens voyageant au Canada qui représentent l'essentiel de l'industrie touristique : 77 % des dépenses touristiques totales viennent de Canadiens. D'après Goldfarb (2000), 36 % des Canadiens ont visité un lieu historique national, et 32 % un parc national, au cours de l'année dernière. Quarante-trois pour cent ont dit que lors de leurs prochaines vacances, ils visiteront probablement un parc national, et 39 % qu'ils visiteront probablement un lieu historique national (Goldfarb 2000).

On s'attend à ce que les voyages intérieurs au Canada continuent à augmenter, mais à un rythme moindre. La demande pour des activités de plein air, particulièrement celles d'une nature passive, comme les visites touristiques, la marche et les pique-niques, continuent à croître. Les gens font également des voyages plus courts mais plus fréquents, plus près de chez eux bien souvent, et ceci peut être à l'origine d'une fréquentation accrue par des Canadiens dans les parcs et les lieux. Parcs Canada devra trouver des façons innovatrices de gérer la demande du marché afin de préserver l'intégrité écologique et commémorative dans le réseau des endroits patrimoniaux protégés. Il faudra une promotion soigneusement planifiée afin d'attirer le nombre de visiteurs respectant les capacités d'accueil locales.

Lors du choix des destinations de voyage, les activités culturelles (y compris les visites des endroits historiques) se placent parmi les trois premiers éléments de motivation, avec les loisirs et le magasinage. Les tendances touristiques indiquent que des touristes mieux avertis recherchent des activités authentiques, et stimulantes au plan intellectuel. Au cours des cinq prochaines années, par exemple, le tourisme autochtone pourrait s'imposer comme un marché important. Parcs Canada a l'occasion de répondre à ce désir de connaissances et d'encourager une fierté nationale accrue et une meilleure connaissance du Canada grâce à des efforts de communication stratégiques.

Le commerce électronique et l'Internet sont en train de devenir des forces de plus en plus dominantes dans le domaine du tourisme. Cette tendance se manifeste dans le marketing de destinations par Internet, la possibilité toujours plus grande pour les gens de faire leurs propres arrangements de voyage, l'exposition à une destination avant de la visiter, et la prestation de services sur le site et hors du site grâce à des techniques interactives. Avec la présence toujours plus importante des Canadiens sur l'Internet pour ce qui est des visites virtuelles, Parcs Canada doit se préoccuper d'utiliser la connexion avec les Canadiens dans cet environnement virtuel pour communiquer ses messages, partager l'abondance de ses connaissances et de ses renseignements de recherche, et atteindre son public.

D : Dépenses prévues de l'Agence

(en milliers \$)	Prévisions des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Budgétaire du Budget des dépenses principal (dépenses brutes) **	361 162	383 408	372 958	379 610
Moins : recettes disponibles ***	15 417	15 417	15 417	15 417
Total du Budget des dépenses principal	345 745	367 991	357 541	364 193
Ajustements ****	83 046	2 655	0	0
Dépenses prévues nettes *	428 791	370 646	357 541	364 193
Plus : coûts des services fournis sans frais	23 342	26 686	27 149	27 629
Coût net du Programme	452 133	397 332	384 690	391 822
Équivalents temps plein	3 466	3 466	3 466	3 466

* Reflètent la meilleure prévision des dépenses totales prévues jusqu'à la fin de l'année financière.

** Le Budgétaire du Budget des dépenses principal (dépenses brutes) et les dépenses prévues comprennent des montants correspondant aux recettes, en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, comme le montre le tableau 5.4.

*** Les recettes disponibles correspondent au montant prévu pour les deux fonds renouvelables de Parcs Canada.

**** Les ajustements tiennent compte des approbations obtenues depuis la dernière mise à jour annuelle des niveaux de référence (MJANR); ils comprennent également les initiatives en matière de budgets et le Budget des dépenses supplémentaire, etc.

*** Les ajustements prévus pour l'exercice 2000-2001 comprennent des montants de 81,5 M\$ couverts par le Budget des dépenses supplémentaire, et 1,5 M\$ provenant des recettes opérationnelles supplémentaires perçues en vertu de l'article 20 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*.

*** Les ajustements pour l'exercice 2001-2002 sont de 2,7 M\$ devant être transférés de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec pour le programme de restauration du canal de Lachine.

Section III : Plans, résultats et ressources

Les objectifs de Parcs Canada sont répartis dans trois gammes d'affaires :

- Gérance des endroits patrimoniaux nationaux
- Utilisation et appréciation par les Canadiens
- Services généraux

A : Gérance des endroits patrimoniaux nationaux

a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers \$)

Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
225 191 \$*	187 751 \$	181 646 \$	184 675 \$
1 837 ETP	1 837 ETP	1 837 ETP	1 837 ETP

* Reflètent la meilleure prévision des dépenses nettes totales prévues jusqu'à la fin de l'année financière.

b. Objectif de la gamme d'affaires

- Protéger et mettre en valeur les endroits patrimoniaux nationaux et favoriser la compréhension, le respect et l'appréciation de ces symboles nationaux.
- Amener les Canadiens à reconnaître et à apprécier les endroits patrimoniaux nationaux en tant qu'élément essentiel de leur identité et de leur sentiment d'appartenance au Canada.
- Jouer, directement et indirectement, un rôle de leadership dans la protection et la mise en valeur des endroits patrimoniaux.

c. Description de la gamme d'affaires

- Identifier et établir des endroits patrimoniaux nationaux.
- Gérer et protéger les ressources naturelles et culturelles des endroits patrimoniaux, tout en respectant les obligations liées aux traités conclus avec les Autochtones et les ententes de création de nouveaux parcs.
- Collaborer avec les intervenants nationaux et internationaux pour encourager et prôner la protection et la mise en valeur du patrimoine.
- Transmettre les messages clés sur l'importance nationale par l'offre de possibilités d'apprentissage.

d. Engagements clés, résultats prévus, activités connexes et ressources

Engagement clé - La création, la protection et la mise en valeur d'endroits qui sont d'importance pour le patrimoine naturel et culturel.

Résultat attendu	Activités connexes
Création de nouveaux parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans les régions non représentées, et l'achèvement des parcs incomplets (sujet à l'obtention de nouveaux fonds).	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours des trois prochaines années (sujet à l'obtention de nouveaux fonds), créer trois nouveaux parcs nationaux dans des régions non représentées (îles Gulf, Interlac, et Ukkusiksalik) et deux nouvelles aires marines nationales de conservation (Lac Supérieur et Gwaii Haanas). • Au cours des cinq prochaines années, compléter les études de faisabilité ou les négociations relatives à quatre parcs nationaux et deux aires marines nationales de conservation, et veiller à ce que les nouvelles limites respectent les objectifs d'intégrité écologique et les critères reconnus et les concepts associés à la biologie de conservation (sujet à l'obtention de nouveaux fonds). • Compléter le rassemblement des terres dans les parcs incomplets. <p>Ressources: 2001-2002 13,0 (millions \$) 2002-2003 11,0 2003-2004 10,0</p>
Désignation et commémoration de nouveaux lieux historiques nationaux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés.	<ul style="list-style-type: none"> • Mener des consultations et fournir de l'aide à la recherche au cours des cinq prochaines années en vue d'identifier et de désigner 135 nouveaux lieux, personnes et événements, dont 55 commémoreront l'histoire des Autochtones, des femmes et des communautés ethnoculturelles. • Investir dans 38 lieux historiques nationaux dans le cadre d'ententes conclues en vertu du programme national de partage des coûts au cours des cinq prochaines années (sujet à l'obtention de nouveaux fonds). • Élaborer une stratégie de mise en oeuvre pour le plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada. <p>Ressources: 2001-2002 5,0 (millions \$) 2002-2003 3,0 2003-2004 2,0</p>
Maintenir ou rétablir l'intégrité écologique des parcs nationaux (sujet à l'obtention de nouveaux fonds).	<ul style="list-style-type: none"> • Des fonds, déjà en place, seront utilisés pour les enjeux écologiques les plus importants et pour maintenir la surveillance aux niveaux actuels. • Des mesures seront entreprises afin de respecter les recommandations prioritaires de la Commission sur l'intégrité écologique. • Mettre en oeuvre un programme de formation en intégrité écologique à l'intention du personnel de Parcs Canada. • Entreprendre la préparation de plans de rétablissement pour les espèces en péril. • Renforcer le recours aux sciences et à la surveillance et les intégrer à la prise de décision interne et accroître les mesures visant à réduire les agents stressants dans les parcs nationaux (sujet à l'obtention de nouveaux fonds). • Travailler en collaboration avec des partenaires internationaux, les autres ministères fédéraux, les agences des gouvernements provinciaux, territoriaux et les communautés autochtones afin de mettre en oeuvre des stratégies de gestion écosystémique efficaces. • Accélérer la désignation en loi de réserves intégrales dans les parcs nationaux. <p>Ressources: 2001-2002 74,0 (millions \$) 2002-2003 74,0 2003-2004 74,0</p>

Résultat attendu	Activités connexes
Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer des énoncés d'intégrité commémorative pour 75 % des lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada d'ici 2001-2002, 90 % d'ici 2002-2003, et 100 % d'ici 2003-2004. Entreprendre des mesures correctives dans les lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada dont l'état est « passable » ou « médiocre » selon le Rapport sur les aires patrimoniales protégées (sujet à l'obtention de nouveaux fonds). Définir le niveau d'aide professionnelle et technique aux lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada. Rédiger une proposition législative pour améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux. <p>Ressources: 2001-2002 42,0 (millions \$) 2002-2003 42,0 2003-2004 42,0</p>
Sensibilisation, compréhension et soutien accrus à l'égard des valeurs des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux.	<ul style="list-style-type: none"> Surveiller la participation aux programmes de mise en valeur du patrimoine sur les lieux et faire des modifications pour augmenter leur efficacité dans la communication de l'importance nationale et du mandat de Parcs Canada. Élaborer une stratégie de communication intégrée sur le patrimoine pour Parcs Canada. Améliorations modestes aux programmes de diffusion externe et de mise en valeur du patrimoine ciblé aux jeunes et aux auditoires urbains. Renouveler la fonction de mise en valeur du patrimoine en mettant l'accent sur les messages appuyant l'intégrité écologique. <p>Ressources: 2001-2002 47,0 (millions \$) 2002-2003 47,0 2003-2004 47,0</p>

B : Utilisation et appréciation par les Canadiens

a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers \$)

Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
* 152 117 \$	134 826 \$	127 826 \$	132 086 \$
1 247 ETP	1 247 ETP	1 247 ETP	1 247 ETP

* Reflètent la meilleure prévision des dépenses prévues nettes totales jusqu'à la fin de l'année financière.

b. Objectif de la gamme d'affaires

- Aider les Canadiens à contribuer aux réseaux des endroits patrimoniaux nationaux, à en faire l'expérience, à les apprécier et à en profiter.

c. Description de la gamme d'affaires

- Offrir des possibilités de loisirs, des produits et des services de qualité.
- Utiliser des pratiques commerciales appropriées et établir des relations mutuellement profitables avec les principaux groupes clients.
- Établir des relations de coopération étroites avec les clients et les intervenants.
- Inciter les Canadiens à participer aux activités et à s'engager comme bénévoles et partisans actifs.
- Créer des possibilités de gérance partagée d'endroits patrimoniaux nationaux.
- Faire mieux connaître les valeurs et les avantages liés à l'écologie et à la commémoration.

d. Engagements clés, résultats prévus, activités connexes et ressources

Engagement clé - Les Canadiens peuvent utiliser et apprécier les endroits patrimoniaux nationaux tout en appuyant la conservation du patrimoine du Canada et en y participant.

Résultat prévu	Activités connexes
Les attentes des visiteurs sont influencées, des occasions sont fournies et l'utilisation est gérée tout en assurant la satisfaction des visiteurs à l'égard des installations, des programmes et des services.	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer des stratégies pour influencer sur les attentes, les comportements et le degré de satisfaction des utilisateurs et des responsables du marketing des endroits protégés du patrimoine afin que l'utilisation (type, niveau et moment) soit le reflet de la capacité restreinte et dynamique des écosystèmes. • Examiner la pertinence des activités des visiteurs lors du processus d'établissement du plan directeur du parc. • Faire des études de marché et des recherches sur l'utilisation humaine pour comprendre les besoins, les attentes, les comportements et le degré de satisfaction des utilisateurs et des responsables du marketing des endroits protégés du patrimoine, pour comprendre les attentes des visiteurs et influencer sur ces attentes ainsi que sur l'utilisation des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux (sujet à l'obtention de nouveaux fonds). • Élaborer un plan ciblé qui aidera à mettre en place l'Initiative d'amélioration des services gouvernementaux. • Concevoir des méthodes pour la livraison électronique des services aux visiteurs. <p>Ressources: 2001-2002 91,0 (millions \$) 2002-2003 91,0 2003-2004 91,0</p>
Les communautés dans les parcs sont des chefs de file de l'intendance de l'environnement.	<ul style="list-style-type: none"> • Déterminer et définir une forme appropriée de régie pour l'agglomération de Jasper. • Élaborer de nouveaux règlements et modifier les règlements existants afin de mieux gérer le développement et l'utilisation des terres dans les collectivités des parcs nationaux. • Mettre en oeuvre les décisions de l'examen décennal des loyers fonciers. <p>Ressources: 2001-2002 19,0 (millions \$) 2002-2003 19,0 2003-2004 19,0</p>

Résultat prévu	Activités connexes
Les routes demeurent ouvertes au trafic de transit.	<ul style="list-style-type: none"> Entretien des routes traversant les parcs nationaux, et élaborer une stratégie financière à long terme pour la réfection des 21 routes qui traversent des aires protégées. <p>Ressources: 2001-2002 22,0 (millions \$) 2002-2003 22,0 2003-2004 22,0</p>

C : Services généraux

a. Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers \$)			
Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
* 51 483 \$	48 069 \$	48 069 \$	47 432 \$
382 ETP	382 ETP	382 ETP	382 ETP

* Représentent la meilleure prévision des dépenses prévues nettes totales jusqu'à la fin de l'année financière.

b. Objectif de la gamme d'affaires

- Fixer l'orientation et fournir les services de soutien nécessaires pour assurer la prestation efficace et efficiente des programmes et des services destinés au public et aux clients internes.
- Assurer le leadership dans la création d'un cadre de politique destiné à appuyer la prestation du programme et à permettre à l'Agence Parcs Canada de remplir son mandat et ses responsabilités.

c. Description de la gamme d'affaires

- Élaborer et mettre en oeuvre des procédures, des systèmes, des outils et des pratiques de gestion innovatrices dans les domaines de la gestion financière et de la gestion du personnel, afin de permettre une gestion efficiente et efficace de l'Agence Parcs Canada.
- Préparer des analyses et des rapports à l'appui de la prise de décisions.
- Préparer des présentations et des documents destinés aux organismes centraux et au Parlement.

d. Engagements clés, résultats prévus, activités connexes et ressources

Engagement clé - Parcs Canada assure un leadership fort, tant direct qu'indirect, dans la gestion efficace et efficiente de ses ressources en vue de protéger et de mettre en valeur les endroits patrimoniaux.

Résultat prévu	Activités connexes
Cadres de gestion améliorés permettant d'assurer une prise de décisions efficace ainsi que la reddition de comptes.	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en oeuvre un cadre de gestion des biens à l'appui de la gestion efficace et efficiente du portefeuille des biens. • Appliquer les fonds nouveaux reçus pour l'amélioration des biens aux questions de santé et de sécurité, à la protection des ressources culturelles, et à la conversion au vert des opérations de Parcs Canada. • Mettre en oeuvre un système de gestion du rendement interne à l'appui des résultats prévus du plan d'entreprise. • Concevoir et mettre en oeuvre un système national de gestion de l'information consignée fondé sur les exigences législatives et les pratiques exemplaires de gestion. • Mettre en place un régime commun de gestion afin de collaborer et partager de l'information avec nos intervenants et partenaires. <p>Ressources: 2001-2002 31,0 (millions \$) 2002-2003 31,0 2003-2004 31,0</p>
Participation accrue des Autochtones aux endroits patrimoniaux du Canada.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les relations avec les peuples autochtones. • Augmenter les programmes d'interprétation par les Autochtones dans les parcs et les lieux. • Améliorer les partenariats économiques avec les Autochtones. • Accroître le nombre d'emplois pour les Autochtones. • Entreprendre des initiatives dans le réseau des lieux historiques nationaux concernant les Autochtones. <p>Ressources: engagées pour tous les résultats prévus (millions \$)</p>
Amélioration du bien-être dans le milieu de travail, qualifications et représentativité.	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les éléments clés du cadre de responsabilité de l'Agence en matière de gestion des personnes. • Continuer de mettre en oeuvre les autres éléments du nouveau régime de gestion des ressources humaines de l'Agence en mettant l'accent sur le cadre intégré de rémunération qui servira de fondement au régime de classification. • Élaborer des programmes des RH pour régler les graves problèmes de relève surtout du groupe de la gestion supérieure et du milieu des scientifiques. • Accélérer les engagements visant l'équité en matière d'emploi et la diversité avec l'accent sur les minorités visibles et les personnes handicapées. <p>Ressources: 2001-2002 11,0 (millions \$) 2002-2003 11,0 2003-2004 11,0</p>

Section IV : Initiatives horizontales

A : Initiatives relatives aux lois et aux règlements

Lois et règlements	Résultats prévus
Un projet de loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada (attendu au début de l'année 2002)	<ul style="list-style-type: none"> • Procurer les pouvoirs nécessaires à la création et gestion d'aires marines de conservation. • Fournir un éventail de pouvoirs de réglementation pour la protection des ressources marines vivantes et non vivantes, et leur gestion et utilisation d'une manière durable.
Règlement sur les canaux historiques - Modifications	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le règlement pour la gestion et l'exploitation des canaux historiques. • Clarifier le processus de délivrance des permis pour la gestion des eaux et des terres. • Clarifier et améliorer les pouvoirs d'application de la loi.
Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux - Modifications	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications annuelles de routine des limites de prises, des eaux fermées à la pêche et des saisons de pêche. • Gestion et conservation améliorées des ressources halieutiques des parcs nationaux.
Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux - Modifications	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à jour les endroits d'atterrissage et de décollage des aéronefs dans le règlement. • Étendre le règlement aux parcs nationaux nouvellement créés.
Règlement sur le parc national du Gros-Morne du Canada - Nouveau règlement	<ul style="list-style-type: none"> • Élaboration d'un règlement pour contrôler la coupe du bois et la chasse au collet du lièvre d'Amérique en vertu de l'entente fédérale-provinciale de création du parc.
Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux - Modifications	<ul style="list-style-type: none"> • Modifications destinées à corriger les faiblesses constatées depuis l'entrée en vigueur du règlement en 1998. • Fournir les pouvoirs demandés par le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.
<p>Règlement correctif</p> <p>Ce règlement modifiera les règlements suivants pris en vertu de la <i>Loi sur les parcs nationaux</i> :</p> <p>Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux, Règlement sur le camping dans les parcs nationaux, Règlement sur les cimetières des parcs nationaux, Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux, Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux, Règlement général sur les parcs nationaux, Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction de clauses renvoyant aux droits établis en vertu de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>. • Refonte et clarification du but des règlements en vue de les rendre plus clairs. • Élimination des erreurs grammaticales, des contradictions, des redondances et des dispositions désuètes.
Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux - Modifications	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation des dispositions, afin de tenir compte du fait que le grand public n'est plus tenu de participer à la lutte contre les incendies.

Lois et règlements**Résultats prévus**

Règlement sur la désignation des réserves intégrales dans les parcs nationaux - Modifications	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation de réserves intégrales dans les parcs nationaux en plus de celles dans les parcs nationaux du Canada Banff, Jasper, Kootenay et Yoho.
Règlement concernant les activités dans le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent - Nouveau règlement	<ul style="list-style-type: none"> • Établissement d'un nouvel ensemble de règlements pour contrôler les activités d'observation des baleines. • Protection accrue des mammifères marins. • Gestion améliorée des activités conformément aux objectifs de conservation.
Règlement sur les contraventions - Modifications	<ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de la liste des délits et des peines relatives aux infractions aux règlements applicables dans les parcs nationaux. • Introduction de délits et de peines pour les infractions aux règlements applicables dans les lieux historiques nationaux.

B : Stratégie de développement durable

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* (1998) oblige Parcs Canada à produire tous les trois ans une stratégie de développement durable (SDD) et à la déposer au Parlement. Avant l'entrée en vigueur de cette loi, les engagements de Parcs Canada en matière de DD faisaient partie de la stratégie de développement durable du ministère du Patrimoine canadien. En préparation au dépôt de sa première SDD autonome, Parcs Canada a procédé à un examen des progrès réalisés jusqu'ici dans la mise en valeur et la réalisation de ses engagements (septembre 2000). Parcs Canada a également fait une vérification d'autoévaluation de la capacité de la gestion de soutenir la SDD, comme le demande la Commissaire à l'environnement et au développement durable (novembre 2000). Cette vérification et cet examen ont fourni des données clés, de même que la réponse de l'Agence au rapport de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, pour la formulation d'une SDD révisée pour Parcs Canada. La stratégie révisée a été déposée au Parlement le 14 février 2001, en même temps que les stratégies de 28 autres ministères et organismes.

La stratégie révisée fixe quatre buts qui sont étroitement liés aux résultats prévus dans le Plan d'entreprise. Les buts de la SDD de Parcs Canada sont :

- d'établir des réseaux d'exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada;
- de protéger l'intégrité écologique et commémorative;
- d'assurer que les valeurs d'intégrité commémorative et écologique sont comprises et appuyées par les intervenants et le public de Parcs Canada;
- d'améliorer la gérance environnementale dans la gestion de nos opérations.

Section V : Information financière

Tableau 5.1 : Dépenses en capital par programme et par gamme d'affaires

(en milliers \$)	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Agence Parcs Canada				
Gérance des endroits patrimoniaux nationaux	64 490	32 427	24 772	26 272
Utilisation et appréciation par les Canadiens	37 391	22 828	17 828	19 328
Services généraux	5 682	3 700	3 700	3 700
	107 563	58 955	46 300	49 300

Définition d'un grand projet d'immobilisations - Une initiative ministérielle qui requiert la conception et la mise au point de nouveaux programmes, d'équipement, de structures ou de systèmes et qui comporte des risques plus élevés que la moyenne constitue un grand projet d'immobilisation si :

- son coût estimatif dépasse les pouvoirs d'approbation accordés au Ministère par le Conseil du Trésor; ou
- les risques sont particulièrement élevés, quel que soit le coût estimatif.

Les projets du gouvernement à risques élevés dont le coût estimatif est de plus de 100 millions \$ ou qui comportent des exigences spéciales entrent dans la catégorie des grands projets de l'État. Les exigences en matière d'établissement de rapports pour les grands projets de l'État sont exposées dans un guide dont le point de départ est le Troisième rapport du Comité permanent des comptes publics daté du 29 avril 1985. Ce guide a été officialisé par la publication de la circulaire 1991-1 du Conseil du Trésor, laquelle porte sur l'obligation de rendre compte de la réalisation des grands projets d'immobilisations et des grands projets de l'État dans la Partie III du Budget des dépenses. Les obligations en matière d'établissement de rapports définies dans le guide sont conformes aux intentions et directives originales.

Dans le tableau 5.2 sont énumérés les projets d'immobilisations par programme (s'il y a lieu) et par gamme d'affaires. Pour faciliter la détermination des types d'estimations, cinq définitions apparaissent ci-dessous; les codes (entre parenthèses) représentent les types.

Estimation fondée (F) - Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet. Le type « estimation fondée » remplace les catégories A et B.

Estimation indicative (I) - Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation par le Conseil du

Trésor, d'un objectif relatif aux coûts. Le type « estimation indicative » remplace les catégories C et D.

Approbation préliminaire du projet (APP) - Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères et organismes responsables peuvent solliciter l'approbation préliminaire du projet après avoir examiné la portée totale de ce dernier et en avoir établi le coût, normalement jusqu'au niveau d'une estimation indicative, et après avoir calculé le coût de la phase du projet à l'étude, jusqu'au niveau d'une estimation fondée.

Approbation définitive du projet (ADP) - Autorisation du Conseil du Trésor couvrant les objectifs de l'étape de mise en oeuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères et organismes responsables peuvent solliciter l'approbation définitive après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.

Autorisations déléguées (AD) - Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué les pouvoirs à l'Agence.

Tableau 5.2 : Coût des grands projets d'immobilisations

(en millions \$)	Coût total estimatif courant	Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins en dépenses des années à venir
Gérance des endroits patrimoniaux nationaux						
Territoires du Nord-Ouest						
Développement de Tuktut Nogait Ouest (F-AD)	5,9	3,6	1,3	0,5	0,5	-
Nunavut						
Développement de Sirmilik (F-AD)	6,0	1,0	0,9	0,9	0,9	2,3
Yukon						
Développement de Vuntut (I-ADP)	4,6	4,6	-	-	-	-
Colombie-Britannique						
Développement de Gwaii Haanas (I-ADP)	20,0	18,0	1,7	0,3	-	-
Restauration et développement de la Gulf of Georgia Cannery (I-AD)	7,6	7,2	0,4	-	-	-
Alberta						
Station de traitement des eaux usées de Jasper (ADP)	11,0	1,0	7,0	3,0	-	-

(en millions \$)	Coût total estimatif courant	Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins en dépenses des années à venir
Manitoba						
Développement de Wapusk (F-AD)	3,7	3,7	-	-	-	-
Centre d'accueil de Wapusk (I-AD)	2,6	0,8	1,5	0,3	-	-
Ontario						
Acquisition de terres à la péninsule Bruce (I-AD)	13,5	6,2	0,3	0,3	0,3	6,4
Centre d'accueil de la péninsule Bruce (I-AD)	7,3	0,3	0,7	3,8	2,5	-
Réfection de Big Chute (voie navigable Trent-Severn) (I-AD)	5,5	5,5	-	-	-	-
Québec						
Commémoration du patrimoine au canal de Lachine (F-AD)	6,9	2,4	1,8	1,6	1,1	-
Hauteur des écluses et du pont du canal de Lachine (F-AD)	25,3	17,4	7,0	0,4	0,5	-
Excavation du bassin Peel du canal de Lachine (ADP)	5,0	4,0	1,0	-	-	-
Nouvelles casernes des Fortifications de Québec (F-ADP)	12,1	11,5	0,3	0,3	-	-
Mise en place du fort Témiscamingue (F-AD)	3,9	3,1	0,4	0,4	-	-
Aménagement de Grosse-Île-et- le-Mémorial-des-Irlandais (I-ADP)	19,3	18,5	0,8	-	-	-
Aménagement du parc marin du Saguenay (I-ADP)	31,5	25,1	2,0	2,0	2,4	-
Aménagement du Manoir Papineau (I-AD)	4,3	4,3	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse						
Stabilisation du complexe de défense de Halifax sur l'île Georges (F-AD)	3,2	3,2	-	-	-	-
Remplacement du système d'extincteurs automatiques de la forteresse de Louisbourg (I-AD)	7,1	4,4	0,9	0,8	0,7	0,3
Centre d'accueil de Grand-Pré (F-AD)	2,0	-	0,2	1,0	0,8	-
Terre-Neuve						
Centre de découvertes de Gros-Morne (I-AD)	5,3	5,3	-	-	-	-

(en millions \$)	Coût total estimatif courant	Prévision des dépenses jusqu'au 31 mars 2001	Dépenses prévues 2001-2002	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004	Besoins en dépenses des années à venir
Utilisation et appréciation par les Canadiens						
Alberta						
Réparation de la promenade des glaciers à Banff et Jasper (I-APP)	2,4	2,4	-	-	-	-
Saskatchewan						
Station de traitement des eaux usées de Waskesiu au parc national de Prince-Albert (F-AD)	3,7	1,2	2,0	0,5	-	-
Québec						
Amélioration du parc national du Canada de la Mauricie (F-AD)	6,2	4,9	1,3	-	-	-
Restauration de l'écluse n° 4 du canal de Chambly (F-AD)	1,9	1,9	-	-	-	-
Nouveau-Brunswick						
Réasphaltage de la route 114 à Fundy (F-AD)	10,9	5,4	1,2	2,3	1,0	1,0
Terre-Neuve						
Réparations d'urgence de la Transcanadienne dans le parc national Terra-Nova (ADP)	8,1	5,0	3,1	-	-	-

Tableau 5.3 : Sommaire des paiements de transfert

(en milliers \$)	Prévision des dépenses 2000-2001	Dépenses prévues 2000-2001	Dépenses prévues 2002-2003	Dépenses prévues 2003-2004
Subventions				
Gérance des endroits patrimoniaux nationaux	523	23	23	23
Utilisation et appréciation	1 400			
Contributions				
Gérance des endroits patrimoniaux nationaux	1 381	0	0	0
Utilisation et appréciation par les Canadiens	408	189	189	189
Contributions du compte des nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux				
Gérance des endroits patrimoniaux nationaux	2 200	1 700	1 300	400
Total des subventions, contributions et autres paiements de transfert	5 912	1 912	1 512	612

Tableau 5.4 : Source des recettes disponibles

Recettes disponibles (Fonds renouvelables) (en milliers \$)	Prévision des recettes 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Fonds renouvelables de Parcs Canada				
Lotissements urbains				
Droits municipaux	3 844	3 844	3 844	3 844
Subventions	6 223	6 223	6 223	6 223
Recettes des sources thermales	4 424	4 424	4 424	4 424
Recettes des terrains de golf	926	926	926	926
Total des fonds renouvelables	15 417	15 417	15 417	15 417
Total des recettes disponibles	15 417	15 417	15 417	15 417
Recettes opérationnelles (perçues en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>) (en milliers de \$)	Prévision des recettes 2000-2001	Recettes prévues 2001-2002	Recettes prévues 2002-2003	Recettes prévues 2003-2004
Programme Parcs Canada				
Locations, terrains, bâtiments et concessions	12 000	12 000	12 000	12 000
Droits d'entrée	28 000	28 400	28 500	28 500
Droits récréatifs	19 832	19 100	19 400	19 400
Autres recettes	4 000	4 000	4 000	4 000
Total des recettes opérationnelles	63 832	63 500	63 900	63 900
Total des recettes - Agence Parcs Canada	79 249	78 917	79 317	79 317

Tableau 5.5 : Coût net du Programme pour l'exercice

(en milliers \$)	Programme Parcs Canada
Dépenses prévues nettes	370 646
<i>Plus : Services reçus sans frais</i>	
Installations fournies par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	12 717
Cotisations visant la part de l'employeur des primes d'assurance des employés et les coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT)	12 825
Contributions au régime d'invalidité des employés fournies par Ressources humaines Canada	321
Traitements et coûts connexes des services juridiques fournis par Justice Canada	485
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général	338
	26 686
<i>Moins : Recettes non disponibles</i>	0
Coût net du Programme en 2000-2001	397 332

Tableau 5.6 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des opérations
Fonds renouvelables des unités d'entreprise de Parcs Canada (1)

(en milliers \$)	Prévision 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Recettes disponibles	5 350	5 350	5 350	5 350
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux	2 158	2 158	2 158	2 158
Amortissement	949	949	949	949
Réparations et entretien	205	205	205	205
Services administratifs et de soutien	297	297	297	297
Services publics, fournitures et approvisionnements	509	509	509	509
Marketing	242	242	242	242
Intérêts	239	239	239	239
Mise en valeur du patrimoine	0	0	0	0
	4 599	4 599	4 599	4 599
Excédent/(déficit)	751	751	751	751

(1) Les unités d'entreprise de Parcs Canada comprennent les sources thermales et le terrain de golf des Hautes-Terres-du-Cap-Breton.

Tableau 5.7 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - État des variations de la situation financière

(en milliers \$)	Prévision 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Excédent/(déficit)	751	751	751	751
Plus : Éléments sans effets sur la trésorerie				
Dépréciation/amortissement	1213	1213	1213	1213
Autres (à déterminer)				
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(210)	-210	-210	-210
Excédent de trésorerie (besoins)	1754	1754	1754	1754

Tableau 5.8 : Fonds renouvelables des unités d'entreprise - Utilisation projetée des autorisations

(en milliers \$)	Prévision 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Autorisation *	8000	8000	8000	8000
Prélèvement				
Solde au 1 ^{er} avril	-5695	-3941	-2187	-433
Excédent projeté (prélèvement)	1754	1754	1754	1754
	-3941	-2187	-433	1321
Solde projeté au 31 mars	4059	5813	7567	9321

* Nota : Le montant maximal qui peut être retiré en tout temps du Trésor est de 8 millions \$.

Tableau 5.9 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des opérations
Fonds renouvelables des lotissements urbains de Parcs Canada (2)

(en milliers \$)	Prévision 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Recettes disponibles	10 067	10 067	10 067	10 067
Dépenses				
Fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux	3 061	3 061	3 061	3 061
Amortissement	2 875	2 975	2 975	2 975
Réparations et entretien	586	590	590	590
Services administratifs et de soutien	130	133	133	133
Services publics, fournitures et approvisionnements	1 721	1 839	1 839	1 839
Marketing	0	0	0	0
Intérêts	590	880	880	880
	8 963	9 478	9 478	9 478
Surplus/déficit	1 104	589	589	589

Tableau 5.10 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - État des variations de la situation financière

(en milliers \$)	Prévision 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Excédent/(déficit)	1104	589	589	589
Plus : Éléments sans effets sur la trésorerie				
Dépréciation/amortissement	2875	2975	2975	2975
Autres (à déterminer)				
Activités d'investissement :				
Acquisition de biens amortissables	(4395)	(3980)	(3980)	(3980)
Excédent de trésorerie (besoins)	(416)	(416)	(416)	(416)

Tableau 5.11 : Fonds renouvelables des lotissements urbains - Utilisation projetée des autorisations

(en milliers \$)	Prévision 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Autorisation *	10000	10000	10000	10000
Prélèvement				
Solde au 1 ^{er} avril	(3964)	(4380)	(4796)	(5212)
Excédent projeté (prélèvement)	(416)	(416)	(416)	(416)
	(4380)	(4796)	(5212)	(5628)
Solde projeté au 31 mars	5620	5204	4788	4372

* Nota : Le montant maximal qui peut être retiré en tout temps du Trésor est de 10 millions \$.

Tableau 5.12 : Compte des nouveaux parcs nationaux et lieux historiques nationaux - Source et utilisation des fonds

(en milliers \$)	Prévision 2000-2001	Prévues 2001-2002	Prévues 2002-2003	Prévues 2003-2004
Sources des fonds				
crédit 115	10 000	6 500	5 100	5 100
vente de terres et bâtiments	1 000	1 000	500	500
dons	0	0	0	0
Total	11 000	7 500	5 600	5 600
Utilisation des fonds				
projets d'immobilisations	6 200	3 200	1 700	2 600
contributions au titre de la participation aux coûts *	2 200	1 700	1 300	400
planification et négociations pour la création de nouveaux parcs et lieux	2 600	2 600	2 600	2 600
Total	11 000	7 500	5 600	5 600

* Pour 15 ententes actuellement signées

Section VI : Autres renseignements

A : Lois qui concernent l'Agence Parcs Canada

<i>Loi sur le ministère du Patrimoine canadien</i>	S.C. 1995, c. 11
<i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	S.C. 1998, c. 31
<i>Loi sur les forêts</i>	S.R. 1985, C. F-30

B : Lois administrées en tout ou en partie par l'Agence Parcs Canada

<i>Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales</i>	S.R. 1985, c. 52 (4 ^e suppl.)
<i>Loi sur les lieux et monuments historiques</i>	S.R. 1985, c. H-4
<i>Loi sur les champs de bataille nationaux à Québec</i>	S.C. 1907-08, cc. 57-58
<i>Loi concernant les parcs nationaux du Canada</i>	Chapitre 32, S.C. 2000
<i>Loi sur les forces hydrauliques du Canada</i>	S.R. 1985, c. W-4
<i>Loi sur le ministère des Transports</i>	S.R. 1985, c. T-18
<i>Loi sur les immeubles fédéraux</i>	S.C. 1991, c. 50
<i>Loi sur la maison Laurier</i>	S.R. 1952, c. 163
<i>Loi sur le parc marin du Saguenay-Saint-Laurent</i>	S.C. 1997, c. 37
<i>Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels</i>	S.R. 1985, c.51

C : Règlements en vigueur

Règlement sur l'accès par aéronef aux parcs nationaux	
Règlement sur les bâtiments des parcs nationaux	
Règlement sur la pratique de commerces dans les parcs nationaux, 1998	
Règlement sur le camping dans les parcs nationaux	
Règlement sur les cimetières des parcs nationaux	
Règlement sur les chalets construits dans les parcs nationaux	
Règlement sur les animaux domestiques dans les parcs nationaux, 1998	
Règlement sur la prévention des incendies dans les parcs nationaux	
Règlement sur la pêche dans les parcs nationaux	
Règlement sur les ordures dans les parcs nationaux	
Règlement général sur les parcs nationaux	
Règlement sur la circulation routière dans les parcs nationaux	
Règlement sur les baux et permis d'occupation dans les parcs nationaux (1991)	
Règlement sur les enseignes dans les parcs nationaux	
Règlement sur la désignation des périmètres urbains, des centres d'accueil et des centres de villégiature dans les parcs nationaux	
Règlement sur les eaux et égouts dans les parcs nationaux	
Règlement sur la désignation des réserves intégrales dans les parcs nationaux	
Règlement sur la faune des parcs nationaux	
Règlement visant la perception d'impôts sur les travaux de voirie dans le périmètre urbain de Jasper	
Règlement sur le zonage du périmètre urbain de Jasper	
Règlement sur le gibier du parc de Wood Buffalo	
Règlement sur le bois de la région du Gros-Morne	
Règlement général sur les parcs historiques nationaux	
Règlement sur les animaux sauvages et domestiques dans les parcs historiques nationaux	

Décret sur les parcs historiques nationaux
Règlement sur les canaux historiques
Règlement sur les gares ferroviaires patrimoniales
Règlement sur les forces hydrauliques
La nomenclature des biens culturels canadiens à exportation contrôlée

D : Projets de règlements

Initiatives actuelles

Règlement sur les canaux historiques - Révision entrée en vigueur en 2001
Modifications du règlement sur la pêche dans les parcs
nationaux entrée en vigueur en 2001
Modifications du règlement sur les eaux et égouts dans les parcs
nationaux entrée en vigueur en 2001
Modifications du règlement sur la pratique de commerces dans
les parcs nationaux entrée en vigueur en 2001
Règlement corrigeant certains règlements visant les parcs
nationaux entrée en vigueur en 2001
Modifications du règlement sur la prévention des incendies dans
les parcs nationaux entrée en vigueur en 2001
Modifications du règlement sur les ordures dans les parcs
nationaux entrée en vigueur en 2001
Modifications du règlement sur la faune dans les parcs
nationaux entrée en vigueur en 2001
Nouveau règlement concernant les activités dans le parc marin
du Saguenay-Saint-Laurent entrée en vigueur en 2001
Modifications du règlement sur les contraventions entrée en vigueur en 2001
Règlement sur le bois du parc national du Gros-Morne entrée en vigueur en 2001
Règlement sur le lièvre d'Amérique dans le parc national du
Gros-Morne entrée en vigueur en 2001

E : Liste des publications

Les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux du Canada
Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada
Aires protégées - Une vision pour le Canada
Parcs Canada vers l'avenir
L'état des parcs - Rapport 1997
En quête de notre passé - La Commission des lieux et monuments historiques du Canada
Politique sur les édifices fédéraux du patrimoine
L'inventaire des bâtiments historiques du Canada
Quels sont les avantages de la désignation au titre de rivière du patrimoine canadien?
Le Réseau de rivières du patrimoine canadien - Objectifs, principes et modalités de
fonctionnement
Rapport annuel 1998-1999 - Le Réseau des rivières du patrimoine canadien
Plan d'entreprise de l'Agence Parcs Canada de 2000/2001 à 2004/2005
Rapport annuel de l'Agence Parcs Canada 1999-2000
Rapport sur l'état des aires patrimoniales protégées de l'Agence Parcs Canada - 1999

Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada
Plan du réseau des parcs nationaux

F : Coordonnées de l'Agence Parcs Canada

Bureau national

Agence Parcs Canada
Bureau du directeur général de l'Agence
7^e étage
25, rue Eddy
Hull (Québec)
K1A 0M5
Téléphone : (819) 953-3545
Adresse Internet : <http://parcsCanada.pch.gc.ca>

Ouest et Nord du Canada

Directeur général
Ouest et Nord du Canada
Agence Parcs Canada
220, 4^e avenue S.-E., n^o 552
Calgary (Alberta)
T2G 4X3
Téléphone : (403) 292-5592 Télécopieur : (403) 292-8868

Est du Canada

Directeur général
Est du Canada
Agence Parcs Canada
Historic Properties
Rue Upper Water
Halifax (Nouvelle-Écosse)
B3J 1S9
Téléphone : (902) 426-4845 Télécopieur : (902) 426-1378

Index

Amélioration du Bien-être	20
Dépenses	14
Gérance	15
Le Tourisme	13
Mandat	3
Nouveaux Lieux Historiques Nationaux	16
Nouveaux Parcs Nationaux	16
Programme des Édifices Fédéraux du Patrimoine	5
Programme des Gares Ferroviaires du Patrimoine	5
Programme du Réseau des Rivières du Patrimoine Canadien	5
Programme Fédéral D'archéologie	6
Programme National des Lieux de Sépulture des Premiers Ministres	6
Réseau des Aires Marines Nationales de Conservation du Canada	4
Réseau des Lieux Historiques Nationaux du Canada	4
Réseau des Parcs Nationaux du Canada	3
Services Généraux	19
Stratégie de Développement Durable	22
Utilisation et Appréciation	17